

31. Les réductions tarifaires dont il a été convenu lors des négociations du "Tokyo Round" sont échelonnées sur une période de huit ans, les dernières réductions devant prendre effet le 1^{er} janvier 1987. Les tarifs restent élevés dans certains secteurs, mais lorsque ces réductions auront toutes été pleinement appliquées, les tarifs frappant la plupart des articles manufacturés entrant dans la CEE et au Japon varieront entre 5 et 7 %; pour les États-Unis, les tarifs moyens applicables à ces articles seront de 4 %; le tarif canadien moyen applicable aux importations industrielles se situera entre 9 et 10 %. Plus de 80 % des exportations canadiennes vers les États-Unis et 65 % des exportations américaines vers le Canada se feront alors en franchise.

32. Sous la ferme direction du Canada, des États-Unis et du Japon, il se dégage actuellement un consensus international en faveur d'une nouvelle série pourrait débuter en 1986. Le lancement d'une nouvelle série de négociations sera à l'ordre du jour des réunions internationales qui auront lieu prochainement (Réunion ministérielle de l'OCDE en avril, Sommet économique de Bonn en mai, et rencontres prévues des ministres du Commerce durant la première moitié de l'année, par exemple).

33. L'élargissement du consensus international en faveur de nouvelles négociations s'explique par la nécessité:

- a) de contrer les pressions protectionnistes qui menacent sérieusement la coopération commerciale multilatérale;
- b) de concrétiser les avantages d'une plus grande libéralisation multilatérale du commerce, y compris la création d'industries plus compétitives au plan international;
- c) d'améliorer et de clarifier les règles existantes de façon à donner plus de prévisibilité à l'environnement commercial;
- d) d'accroître les possibilités de coopération commerciale internationale de manière à couvrir des secteurs qui ne sont pas actuellement assujettis à une réglementation commerciale internationale, par exemple le commerce des services;